



Déclaration de la liste de paie pour 2006 et projection pour 2007

NOTE : REMPLIR TOUTES LES SECTIONS ET LES RETOURNER AVANT LE 28 FÉVRIER 2007.

Une amende s'élevant à 15% de vos cotisations provisoires de 2006 sera imposée si vous présentez cette déclaration en retard. VEUILLEZ GARDER UNE COPIE POUR VOS DOSSIERS

Numéro de l'employeur _____ taux de 2006 par 100 \$ de la liste de paie

Sous-catégorie de l'employeur _____ taux de 2007 par 100 \$ de la liste de paie

Pour usage interne

Nom et adresse de l'employeur

Changement d'information

Nom

Adresse

Téléphone _____

Cellulaire _____

Personne-ressource _____

Télécopieur _____

Nom de l'entreprise _____

Courriel _____

La RMAA pour 2007

VEUILLEZ JOINDRE L'ÉTIQUETTE FOURNIE

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS SUR LA LISTE DE PAIE RÉELLE DE 2006 ET PROJECTION POUR 2007

	T. N.-O.	NUNAVUT	
1. Total des gains bruts de tous les travailleurs	\$	\$	Inclure tous les traitements, salaires ou rémunérations (avant déductions) déclarés sur les T-4 de 2006.
2. Soustraire les gains bruts non cotisables	\$	\$	Sociétés – dirigeants / administrateurs Associations – partenaires Propriétaires uniques – propriétaires
3. Total partiel (1 - 2)	\$	\$	Total des gains bruts de tous les employés cotisables en 2006.
4. Soustraire - gains en excès	\$	\$	Gains de 2006 en sus de la RMAA (rémunération maximale assurée de l'année) (67 500 \$) par employé.
5. Total partiel (3 - 4)	\$	\$	Total de la liste de paie cotisable de tous les travailleurs en 2006.
6. Additionner - autres gains	\$	\$	Inclure tous les paiements faits à des entrepreneurs et à des sous-traitants non inscrits à la CAT ou réputés travailleurs en 2006 par la CAT.
7. Additionner - travailleurs occasionnels	\$	\$	Inclure tous les paiements versés aux travailleurs occasionnels pour lesquels il n'est pas nécessaire de produire de T-4.
8. Total partiel (5 + 6 + 7)	\$	\$	Total des gains cotisables de tous les travailleurs <i>plus</i> autres gains en 2006.
9. Soustraire - gains bruts perçus ailleurs qu'aux T. N.-O. ou au Nunavut	\$	\$	Gains bruts perçus et déclarés dans une province ou au Yukon. Pour les travailleurs qui travaillent dans plus d'une province ou d'un territoire, consulter le Guide.
10. Total de la liste de paie cotisable (8 - 9)	\$	\$	Total de la liste de paie cotisable aux T. N.-O. et au Nunavut de tous les travailleurs <i>plus</i> autres gains en 2006.
11. Projection de la liste de paie cotisable pour 2007	\$	\$	Projection de la liste de paie cotisable de tous les travailleurs <i>plus</i> autres gains pour 2007 (La RMAA pour 2007 indiquée plus haut.)

SI VOUS NE DÉCLAREZ RIEN AUX DEUX JURIDICTIONS POUR 2007 ET N'AVEZ PAS DE SOUS-TRAITANTS, NOUS FERMERONS VOTRE COMPTE À LA CAT. OUI NON

Si vous ne déclarez rien et avez des sous-traitants, vous devez joindre un paiement minimum de 50\$ à votre déclaration. Vous pouvez payer par Visa ou Mastercard en remplissant le formulaire d'autorisation ci-joint.

NOM DE L'EMPLOYEUR	N° DE L'EMPLOYEUR
---------------------------	--------------------------

LISTE DES ENTREPRISES AFFILIÉES. Utilisez une feuille additionnelle au besoin.
(Consultez le guide pour avoir la définition).

NOM DE L'ENTREPRISE	ADRESSE	N° DE COMPTE DE LA CAT (si vous le connaissez)

SECTION 3 – DONNÉES SUR L' EMPLOI

Ne pas inclure les personnes suivantes dans les données sur l'emploi

Sociétés – dirigeants / administrateurs

Associations – partenaires

Propriétaires uniques – propriétaires

VOIR LE DÉTAIL DANS LE GUIDE

AUX TERRITOIRES DU NORD-OUEST :

CATÉGORIE DE TRAVAILLEURS	NOMBRE TOTAL DE TRAVAILLEURS	NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL HEBDOMADAIRES PAR TRAVAILLEUR	NOMBRE DE MOIS DE TRAVAIL PAR ANNÉE
Temps partiel			
Temps plein			

AU NUNAVUT :

CATÉGORIE DE TRAVAILLEURS	NOMBRE TOTAL DE TRAVAILLEURS	NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL HEBDOMADAIRES PAR TRAVAILLEUR	NOMBRE DE MOIS DE TRAVAIL PAR ANNÉE
Temps plein			
Temps partiel			

JE CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QUE LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS DANS LA PRÉSENTE SONT CORRECTS ET EXACTS ET JE SAIS QUE JE SUIS PASSIBLE D'INFRACTION CRIMINELLE SI JE FAIS SCIEMMENT UNE FAUSSE DÉCLARATION.

Remplie par : (en caractères d'imprimerie)	Signature :
Poste :	Date :
Numéro(s) de téléphone :	Numéro(s) de télécopieur :

SI VOUS ENVOYEZ CETTE DÉCLARATION PAR TÉLÉCOPIEUR, VOUS N'AVEZ PAS BESOIN DE POSTER L'ORIGINAL. ASSUREZ-VOUS QUE VOTRE NOM ET VOTRE NUMÉRO D'EMPLOYEUR APPARAISSENT SUR CHAQUE PAGE.

La CAT propose une nouvelle manière de signaler les accidents du travail : Pour signaler un accident, il suffit d'envoyer les détails de l'accident par courriel (avec le document détaillé Microsoft Word ci-joint) à : nwtclaimserv@wcb.nt.ca

Bureau central : C. P. 8888 Yellowknife NT X1A 2R3 • Téléphone : (867) 920-3888 • Sans frais : 1-800-661-0792 • Télécopieur : (867) 873-4596 • Télécopieur sans frais : 1-866-277-3677

ou

☐ C. P. 669 • Iqaluit NU X0A 0H0 • Téléphone : (867) 979-8500 • Sans frais 1-877-404-4407 • Télécopieur : (867) 979-8501 • Télécopieur sans frais: 1-866-979-8501

www.wcb.nt.ca • www.wcbnunavut.ca